

**BORDEAUX MÉTROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**  
-----  
**Séance du 13 février 2015  
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HÉRITIÉ Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSÉS :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Martignas-sur-Jalle - Transfert des voies publiques, en pleine propriété, dans le patrimoine de Bordeaux Métropole - Acceptation par Bordeaux Métropole - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Le rapport de présentation :**

Par arrêté préfectoral du 07 mars 2013, le périmètre de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, a été étendu à la commune de Martignas-sur-Jalle avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Cet arrêté préfectoral a été pris, notamment, sur le fondement du code général des collectivités territoriales en son article L5211-18. Il qui dispose du transfert des compétences en application de l'article L1321-1 du même code qui énonce que ce transfert de compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Il convient de préciser que la mise à disposition ne constitue pas transfert de propriété.

Or, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite exercer sa compétence "Voirie-Signalisation" en étant propriétaire des voies publiques de la commune, comme elle l'est devenue des voies publiques des vingt-sept (27) premières communes membres, par délibération de chacune d'entre elles en 1970/1971.

Cette opération est possible, conformément à l'article L1321-4 du code général des collectivités territoriales, ce pourquoi, par délibération n° 2013-0606 prise par le Conseil de Communauté le 27 septembre 2013, son Président a été autorisé à demander à la commune de Martignas-sur-Jalle de transférer les voies publiques communales en pleine et entière propriété à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il convient de préciser que ce transfert doit être accompagné de celui du réseau d'assainissement eaux pluviales en tant que dépendance de la voirie.

Le Conseil municipal de la commune de Martignas-sur-Jalle s'est donc prononcé pour ce transfert, par délibération n° 2014-96, ci-jointe, prise le 20 novembre 2014.  
Les voies qui font l'objet de cette décision sont les suivantes :

- Rue Alexandre Fleming,
- Rue Antoine de Saint Exupéry,
- Allée Caravelle (Partie non cadastrée),
- Place Charles de Gaulle,
- Allée de Marchegay,
- Chemin de Monfaucon,
- Avenue de Nauplie,
- Avenue de Terre Rouge,
- Avenue de Verdun,
- Allée des Bruyères,
- Allée des Camélias,
- Rue des Fauvettes,
- Allée des Roses,
- Avenue des Sapinettes,
- Avenue du 57<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie,
- Rue du Clos des Chênes,
- Rue du Docteur Albert Schweitzer,
- Rue Georges Clémenceau,
- Impasse du Guiraudan (Partie non cadastrée),
- Rue Gustave Dubourg,
- Rue Hector Berlioz,
- Rue Jean Jaurès,
- Rue Henri Dunant (Segment compris entre la rue Louis Pasteur et l'allée des Tilleuls),
- Rue Jules Ferry,
- Rue Louis Laville,
- Rue Louis Pasteur,
- Rue Paul Claudel,
- Rue Paul Valéry,
- Rue Pierre et Marie Curie,
- Rue Jean Mermoz.

Il apparaît, dès lors, nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à accepter ce transfert en pleine et entière propriété au profit de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux Communautés urbaines, article 21 ;**

**VU** le code général des collectivités territoriales, articles L5211-18-II, L1321-1 et L1321-4 ;

**VU** la délibération n° 2013-0606 prise le 27 septembre 2013 par le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux ;

**VU** la délibération n° 2014-96 prise le 20 novembre 2014 par le Conseil municipal de la commune de Martignas-sur-Jalle ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT** :

- Qu'il est logique et cohérent que les voies publiques de la commune de Martignas-sur-Jalle relèvent du même régime juridique que toutes les autres voies publiques, propriétés de Bordeaux Métropole, sur son territoire ;
- Que la commune de Martignas-sur-Jalle a décidé de rendre la Communauté urbaine de Bordeaux pleine et entière propriétaire de ses voies publiques.

**DÉCIDE** :

**Article unique** :

Le Président est autorisé à accepter le transfert, par la commune de Martignas-sur-Jalle, de ses voies publiques et de leurs dépendances, en pleine et entière propriété, à Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 MARS 2015  
  
PUBLIÉ LE : 2 MARS 2015

M. Patrick PUJOL